

CRITÈRES ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR OBTENIR LE LABEL TB

Préambule

Cette liste des *Critères et documents nécessaires pour obtenir le Label TB* répond du règlement du **Label TB**, notamment de l'article 10 de ce dit règlement.

Cette liste a été validée en date du **9 novembre 2022** par la Commission label TB composée de 2 membres issus de chacune des 2 Associations suivantes :

- Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation (AVCV)
- EIT.vaud

Cette Commission label TB a notamment pour tâche de fixer annuellement pour le **31 mai**, sur proposition de la Direction de TBS SA, Technique du Bâtiment Services, la liste des *Critères et documents nécessaires pour obtenir le Label TB*.

Les éventuelles modifications de cette liste seront transmises pour le **30 juin** aux entreprises labélisées afin qu'elles puissent s'organiser de manière à maintenir sans interruption son adhésion au **Label TB** pour une nouvelle année. L'attribution du **Label TB** à une entreprise est maintenu uniquement si elle démontre qu'elle continue de remplir les exigences de la présente liste des *Critères et documents nécessaires pour obtenir le Label TB* au plus tard au **10 février**.

Documents à fournir

Pour le respect par l'entreprise et son personnel des critères de morale

1. La Charte d'éthique signée de l'entreprise (signature selon le Registre du commerce)
[Charte d'éthique à télécharger ici](#)
2. La Charte des marchés publics signée de l'entreprise (signature selon le Registre du commerce)
[Charte des marchés publics à télécharger ici](#)

Pour les critères se référant à la capacité financière de l'entreprise à faire face à ses obligations notamment d'ordre associatives, sociales, fiscales et conventionnelles

3. Attestations du paiement à jour des assurances sociales et fiscales datant au plus tôt du **1^{er} décembre de l'année en cours** pour :
 - a. L'AVS
 - b. La LPP – prévoyance professionnelle 2^{ème} pilier
 - c. L'assurance perte de gain maladie
 - d. L'assurance accident (LAA)
 - e. L'assurance responsabilité civile (RC)
 - f. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
 - g. Les impôts ordinaires
4. Autres attestations du paiement à jours datant au plus tôt du **1^{er} décembre de l'année en cours** :
 - a. De l'Office des poursuites pour les adresses de l'entreprise inscrites au Registre du commerce du canton de Vaud

5. Diverses attestations :
 - a. L'autorisation valable de former des apprenti/e/s pour les métiers dans lesquels l'entreprise forme
 - b. La LPP – prévoyance professionnelle 2^{ème} pilier
-

Documents complémentaires à fournir uniquement par les entreprises membres de l'AVCV

Pour les critères se référant à la capacité financière de l'entreprise à faire face à ses obligations notamment d'ordre associatives, sociales, fiscales et conventionnelles

6. Autres attestations du paiement à jours datant au plus tôt du 1^{er} décembre de l'année en cours :
 - a. De l'institution en charge de l'encaissement de la contribution de solidarité des Commissions paritaires découlant des conventions collectives de travail opposable à l'entreprise
-

Documents complémentaires à fournir uniquement par les entreprises membres d'EIT.vaud

Pour les critères relevant de l'autorisation d'exercer le métier de l'entreprise

7. Dernier organigramme et répartition des effectifs fournis à l'ESTI
-

Documents qu'il n'est pas nécessaire de fournir, puisque l'administration de TBS peut librement les trouver par ses activités

Pour les critères relevant de l'existence de l'entreprise

8. L'extrait du Registre du commerce de l'entreprise

Pour les critères relevant de l'autorisation d'exercer le métier de l'entreprise pour les membres d'EIT.vaud

9. L'autorisation d'installer pour les entreprises actives dans l'installation électrique au sens de l'OIBT

Pour les critères se référant à la capacité financière de l'entreprise à faire face à ses obligations notamment d'ordre associatives, sociales, fiscales et conventionnelles

10. Attestation du paiement à jour au 1^{er} décembre de l'année en cours des cotisations des Associations AVCV et Eit.vaud auprès desquelles l'entreprise est membre
 11. Pour les entreprises membre d'EIT.vaud, attestation du paiement à jour au 1^{er} décembre de l'année en cours des contributions de solidarité de la Commission paritaire découlant de la convention collective de travail opposable aux entreprises membres d'EIT.vaud
 12. Attestation au 1^{er} décembre de l'année en cours de l'absence de procédure auprès des Commissions paritaires desquelles dépend l'entreprise
-